

L'APEBN et la Protection de l'environnement de nos villages de Bailly et de Noisy-le-Roi

Les terres où sont situés nos « villages » ont été façonnées par l'homme depuis la préhistoire. Les premières constructions sont apparues à l'époque gallo-romaine. L'histoire de nos villages est mieux connue depuis le moyen-âge (voir les travaux de l'association pour la Renaissance du Patrimoine).

La vocation agricole perdure alors, mais de grandes propriétés résidentielles s'établissent, après les demeures seigneuriales, au XIX^{ème} siècle.

Au début du XX^{ème} siècle, nos villages sont peu bâtis et de grandes zones agricoles y subsistent.

La proximité de Paris et l'extension urbaine après la seconde guerre vont inexorablement transformer ces « champs » en grandes résidences immobilières.

Ainsi, dans les années « 60 » verra-t-on construire l'Orée de Marly et la Gaillarderie à Noisy-le-Roi, ou Le Clos de Cernay dans le centre de Bailly. D'autres immeubles et des résidences pavillonnaires sont aussi construites.

Les paysages urbains commencent à changer, et les équilibres démographiques aussi avec une arrivée importante de nouveaux résidents venus chercher une meilleure qualité de vie.

Les grandes propriétés deviennent des cibles pour le développement de grands projets immobiliers qui inquiètent les riverains, principalement lorsque les parcs contiennent de grandes qualités de végétaux, ce qui fut le cas de l'arboretum de la propriété La Pépinière, d'autant que la formule de ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) a fait passer le projet d'environ 300 logements à plus de 500, faisant quasiment doubler la population de Bailly.

L'association pour la protection de l'environnement de Bailly (APEB) a été créée en 1972 pour éviter les excès de l'urbanisation à Bailly.

Après avoir été élu président de l'APEB, P. Menon a participé à une Commission extra-municipale d'urbanisme qui étudiait tous les dossiers d'urbanisme et donnait des avis présentés aux conseillers municipaux avant leurs votes.

C'est ainsi que le premier POS (Plan d'Occupation des Sols) de Bailly a été établi en protégeant les Patrimoines naturels et bâtis telles les zones des Parcs et Châteaux du Tillet, de « la Philanthropie » et de la Châtaigneraie et en inscrivant comme « espace boisé classé » le bois d'un hectare de l'arboretum de la Pépinière, qui subsistait à côté de la mairie, ancien château de la propriété La Pépinière.

C'est ainsi que lorsque la propriété du Tillet a été vendue, le projet de constructions de maisons individuelles autour d'une « plaine » centrale a été retenu, mais en conservant les espaces boisés et en obtenant que les bâtiments longeant la rue de Maule deviennent propriété de la commune au bout de 30 ans. Le Château a été conservé et loti en appartements.

Malheureusement certains arbres remarquables, dont des cèdres trop près des constructions, sont morts.

C'est ainsi que lorsque la propriété de la Châtaigneraie a été vendue, le projet de construction de maisons individuelles derrière le Château, conservé et loti en

appartements, a pu être modifié par P. Menon afin de conserver le magnifique cèdre, qui est l'emblème de l'APEBN.

La commune a aussi pu conserver les communs du château de la Châtaigneraie, devenus Bibliothèque et salle municipale Georges Lemaire, ainsi que le terrain boisé, au sud, qui est devenu le Parc municipal,

Tous les « combats » de l'APEB pour protéger l'environnement de Bailly sont consultables dans les « Gazette de Bailly » que nous avons distribuées gracieusement jusqu'en 2008 à tous les baillacois.

Plusieurs actions menées dans les années « 80 » ont peut-être été oubliées, malgré leur succès et certaines sont à refaire comme le nettoyage de la forêt de Marly.

Elles ont en particulier permis d'obtenir le déplacement vers le sud de la déviation de la RN307 afin d'élever une butte de protection paysagée contre les bruits.

La grande pétition de l'APEB du début des années « 90 » contre le raccordement A86 / A12, près du carrefour de la grille de Maintenon, a permis d'éloigner ce raccordement à 800 m des habitations.

Ce raccordement n'a pas été réalisé à ce jour : la plate-forme de compostage de déchets verts a été installée à son emplacement, temporairement (?).

Toutefois un projet du conseil départemental existe pour raccorder la RD7 à l'A12 à Bailly pour les véhicules venant des nouveaux quartiers au nord de Saint-Cyr-l'Ecole. L'APEBN est en désaccord avec ce projet de raccordement à Bailly car la logique est de le faire à Saint-Cyr-l'Ecole

Il existe déjà trop de routes et d'autoroute à Bailly, en particulier toutes les voies du triangle dit « de Rocquencourt », l'A13 (qui doit être élargie), l'A12 (déjà élargie), la RD307, ..., soit une importante surface du territoire imperméabilisée, source de nuisances diverses sur le milieu naturel et de pollutions.

Il faut rappeler que l'APEBN a été créée en 2004, par extension de l'APEB à Noisy-le-Roi après l'arrêt des activités de l'ANQV (Association Noisy Qualité de Vie).

L'APEBN a poursuivi ses actions contre les projets qui portent atteinte à la qualité de vie et au Patrimoine naturel et bâti.

Les actions contre les nombreuses antennes de radiotéléphonie mobile contenues sur deux pylônes installés sur le stade de Noisy-le-Roi, émettant des ondes électromagnétiques vers l'école maternelle, et un pylône sur le parking du Golfy, n'ont pas été soutenues par le maire, malgré les nombreuses pétitions et les actions des associations de parents d'élèves, et les manquements aux règles d'urbanismes.

L'APEBN a dû déposer des recours au Tribunal administratif.

L'APEBN a aussi engagé des actions contre la construction des antennes dans le centre équestre de Bailly.

Il faut toutefois savoir qu'un décret du Conseil d'Etat a dégagé toute responsabilité des maires quant au « Principe de précaution » qui n'est que de la responsabilité de l'État. Et l'Etat a établi que les antennes de radiotéléphonie mobile sont d'intérêt général.

L'APEBN a soutenu l'action des noiséens, en particulier auprès du préfet avec Yvelines Environnement pour obtenir la modification du projet d'implantation d'un pylône de 32 m au rond-point des chênes.

Concernant le projet datant du début des années « 2000 » de tangentielle ferroviaire Achères / Melun-Sénart, empruntant la « voie de grande ceinture », passant par Bailly et y-le-Roi, les actions de l'APEBN ont été nombreuses, en particulier pour refuser le passage de trains de fret.

Le projet de tram-train, actuellement en réalisation, reliera la gare RER A de Saint-Germain-en-Laye à la gare de Saint-Cyr-l'Ecole et ses liaisons vers Paris - RER C – Gare Montparnasse – et la Défense.

Toutefois, la question de la protection des riverains contre les bruits n'est toujours pas réglée, de même que la sécurité au franchissement des passages à niveau.

Les principaux sujets d'inquiétude actuels concernent les projets d'urbanisme par suite des Plans locaux d'urbanisme (PLU) et à leurs modifications dont la troisième est en cours à Bailly. La pression *des promoteurs* sur les propriétaires de terrains risque d'avoir comme conséquence un « bétonnage » des centres villes, avec disparition du Patrimoine bâti et paysagé (voir pétition contre le projet rue de Maule à Bailly).

Toutes ces transformations auront effectivement des incidences sur la qualité de vie dans nos « villages ».

Les sites classés ne sont plus à l'abri ! Malgré ses actions avec Yvelines Environnement, dont elle est membre, l'APEBN n'a pas pu empêcher l'installation, sur la commune de Bailly, dans le site pourtant classé, dans la perspective du Château de Versailles, la plate-forme de compostage de déchets verts Bio-Yvelines-Services, qui apporte des nuisances et dont le Préfet a demandé une mise aux normes par un arrêté de février 2018.

La résidence des « Sentes de Bailly », à côté de la mairie, a été construite sur un espace boisé classé au POS, où des espèces végétales, dont les arbres remarquables, inscrits dans le permis de construire, devaient être protégées. Combien ont pu être conservées ?

A Noisy-le-Roi, les grands espaces naturels situés à l'ouest entre la D307 et la forêt de Marly ont été lotis dans les années « 80/90 » de plusieurs centaines de maisons : Le Domaine du Parc, prolongé par le Golfy.

Les travaux du Vaucheron, en cours, font suite à un projet qui a donné lieu à une longue bataille de procédures juridiques avec les résidents de l'Orée de Marly,

Il y donc lieu d'être très vigilant sur les projets en cours ou à venir, en particuliers le projet d'urbanisation de la ZAC Montgolfier et le projet dit « Chaponval » en vertu dans le site classé de la Plaine de Versailles, sur d'anciennes serres mais aussi sur des espaces naturels, lieu de vie de la faune et de la flore, essentiels à la biodiversité.

Plus de quarante années passées au service de la protection de l'environnement local et étendu à la Plaine de Versailles permettent à l'APEBN de « revendiquer une bonne expertise » quant aux meilleures méthodes de « gouvernance » pour assurer la protection d'un environnement durable gage de la qualité de vie des habitants.

L'APEBN renouvelle son appel pour une large participation des habitants aux projets d'aménagement et d'urbanisme et demeure à leur service pour les aider à améliorer le cadre de vie de tous.

